

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 4 octobre 2019

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 22 novembre 2019

D/2019-026

Aujourd'hui, vendredi 22 novembre 2019, à 10 heures 00, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU et LABORDE et Monsieur BRASSEUR

A titre de suppléants :

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du PARC, LAMAISON et PRADELS



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2019/026

**CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DE LA FOURNITURE DE VIANDE DE VEAU CRUE SURGEEE
ISSUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DECISION - AUTORISATION**

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de la fabrication des repas confectionnés par le SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée correspondant à la fourniture de viande veau crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique.

La commission d'appel d'offre, réunie le 22 novembre 2019, a proposé de retenir la société suivante :

- **Marché 19.B08 : Viande de veau crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique
SCA LE PRE VERT**

LE COMITE SYNDICAL

Vu la commission d'appel d'offres du 22 novembre 2019,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix de la société, tel que décrit ci-dessous :

- **Marché 19.B08 : Viande de veau crue surgelée issue de l'Agriculture Biologique
SCA LE PRE VERT
Boulevard des saveurs
24660 COULONIEIX-CHAMIERS**

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :
Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le

22/11/2019

La Présidente

Emmanuelle CUNY